



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Parlement européen

Question écrite n° 6069

Texte de la question

Mme Martine Daugreilh s'inquiète auprès de Mme le ministre des affaires européennes de ce que le Parlement européen s'apprete à louer 300 nouveaux bureaux à Bruxelles. En effet, ces locaux font partie du centre international de congrès, qui abritera un hémicycle capable d'accueillir les sessions de l'Assemblée européenne. Il est donc à craindre qu'il s'agisse bien là d'une étape vers l'abandon de Strasbourg au profit de Bruxelles. Elle lui demande donc si elle compte prendre des mesures afin d'empêcher un éventuel transfert du Parlement européen à Bruxelles.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est déterminé à garantir le rôle de capitale européenne de Strasbourg et ne ménagera aucun effort à cette fin. Il a récemment confié à M Claude Villain une mission de réflexion qui débouchera prochainement sur des propositions concrètes. Celles-ci devraient notamment porter sur l'amélioration des transports de toute nature à destination de Strasbourg ; en outre, les possibilités de coopération transfrontalière avec les collectivités allemandes voisines de Strasbourg seront étudiées. En ce qui concerne plus particulièrement la présence effective du Parlement européen à Strasbourg, le Gouvernement entend que soit scrupuleusement respecté l'équilibre actuel entre les sièges des différentes institutions des Communautés. Celui-ci repose à la fois sur les traités et la décision des chefs d'Etat et de gouvernement. Il ne peut donc être unilatéralement remis en question. Ainsi le Gouvernement n'acceptera pas que les dispositions envisagées par le Parlement européen pour faciliter le travail de ses propres services et des parlementaires à Bruxelles se traduisent par une remise en cause des décisions des chefs d'Etat et de gouvernement. Le Premier ministre a saisi le président du Parlement européen de cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Daugreilh Martine](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6069

Rubrique : Institutions européennes

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3472